

dire en cette occasion que je crois qu'il a fait une déclaration très exacte en évaluant à 5 pour 100 par année ce que coûte au pays chaque piastre que nous empruntons par l'entremise des caisses d'épargne. Cela ne coûte certainement pas un sou de moins si on met en ligne de compte l'intérêt de 4 pour 100, les dépenses d'administration, et de plus, si les règles de la prudence sont observées, une somme importante tenue en réserve, et ne produisant pas d'intérêt, pour faire face aux demandes qui peuvent se présenter. Je crois même que l'honorable monsieur serait plus prêt de la vérité s'il portait cette dépense à plus de 5 pour 100 ; et je crois aussi qu'il emprunte \$26,000,000 de la population du pays, par le moyen des caisses d'épargne.

Sir LEONARD TILLEY : Je diffère entièrement d'opinion avec l'honorable monsieur quant au coût de l'argent. Mais si nous avons eu tort d'adopter ce principe, n'était-ce pas une plus grande erreur de sa part, lui qui payait un intérêt plus élevé, qui accordait 5 pour 100 sur les dépôts des caisses d'épargne, lorsqu'ils atteignaient \$10,000 et étaient faits pour un certain temps, au lieu de 3 pour 100 que nous accordons sur les dépôts de \$5,000, et en ne payant pas d'intérêt pour ce mois si ce dépôt est fait le second jour du mois, où s'il est retiré avant le 29.

Notre système est donc beaucoup plus économique que celui de l'honorable monsieur, qui vient de corroborer mon exposé si cordialement, si spontanément et si généreusement. J'espère qu'avant que la session soit terminée, il corroborera plusieurs autres de mes déclarations.

Je crois que je pourrai lui fournir des preuves qui le convaincront lui-même.

Au sujet de la question actuelle, je crois que lui-même ou un autre député de cette Chambre, voulait savoir, pendant la dernière session, ce que nous avons payé dans les caisses d'épargne, y compris les salaires et tout. Je crois que c'est $4\frac{1}{2}$ ou $4\frac{1}{4}$ pour 100, ou quelque chose comme cela ; si le système est vicieux, je crois, dans tous les cas, que nous l'avons appliqué plus économiquement qu'il.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : L'honorable monsieur est dans le vrai en disant que, suivant un système introduit par nos prédécesseurs et non par nous, nous avons, il y a une dizaine d'années, accordé un intérêt un peu plus élevé que celui qui est payé aujourd'hui sur une faible partie des dépôts, non pas tous.

Depuis ce temps—je dis cela pour l'information particulière du ministre des finances,—dans tout le monde civilisé, dans tous les grands centres où l'on fait le commerce de l'argent, le taux de l'intérêt est diminué de 30 à 40 pour 100 ; mais l'intérêt que nous payons sur la plus grande partie des dépôts faits dans les caisses d'épargne est le même aujourd'hui, que celui que nous avons payé à cette époque, bien que le taux normal de l'intérêt payé par les banques et les autres institutions, était dans beaucoup de cas 30, 40 et 50 pour 100 plus élevé, au Canada, qu'il n'est aujourd'hui.

Motion adoptée.

VOLS DES MALLES DANS LE MANITOBA ET LE NORD-OUEST.

M. BLAKE : Je demande,—

Copie de toute correspondance et de tous rapports des départements concernant les irrégularités, fraudes et vols se rapportant au service des malles dans le Manitoba et le Nord-Ouest, et plus spécialement aux transactions dans lesquelles le nommé Campbell a trempé.

Il a été question dans la presse du pays que de graves irrégularités avaient été commises par certains fonctionnaires chargés de transporter ou d'administrer les malles dans le Manitoba et le Nord-Ouest. Il n'y a pas longtemps il était question qu'un nommé Campbell qui était à l'emploi de ce département et qui, d'après les apparences, a pris la fuite, a été vu. Il aurait été, paraît-il, deux jours prisonnier dans un hôtel, sous la garde d'un détective de Chicago, et il

Sir RICHARD CARTWRIGHT

aurait eu une entrevue avec un employé du gouvernement ; j'ai oublié si on lui a fait remettre une partie de la somme volée, mais dans tous les cas, on obtint de lui des révélations concernant d'autres employés du service postal. On prétend que les sommes détournées sont considérables, \$18,000 ayant été prises d'un seul coup. Je crois que nous devrions être mis au courant des détails de cette affaire, dont, suivant les uns, la responsabilité retombe sur les autorités américaines, et suivant les autres, sur les autorités canadiennes.

Motion adoptée.

LES COMPAGNIES DE COLONISATION.

M. BLAKE : Je demande,—

Copies de toutes pétitions et correspondance relatives aux changements apportés dans les conventions intervenues entre le gouvernement et les diverses compagnies de colonisation, et un état de la situation actuelle des compagnies en ce qui concerne l'accomplissement de leurs obligations aux termes des dites conventions.

On a dit que des demandes avaient été adressées au gouvernement pour modifier les conventions intervenues entre les différentes compagnies de colonisation et le gouvernement, sous prétexte que le gouvernement a, depuis, adopté une autre politique au sujet de certaines autres opérations dans le Nord-Ouest, et plus particulièrement au sujet des compagnies engagées dans la construction des chemins de fer. Le gouvernement ayant adopté le système de donner des octrois au lieu de vendre les terres à \$1 l'acre, à ces compagnies, on a prétendu qu'il n'était pas juste de forcer les compagnies de colonisation de payer ce à quoi elles s'étaient engagées, savoir, \$2 et \$2.50 l'acre.

Des représentations ont été faites au gouvernement et des requêtes lui ont été adressées par les compagnies de colonisation, demandant des changements dans leurs conventions.

D'après les renseignements recueillis à différentes sources, il paraîtrait qu'au moins quelques-unes de ces compagnies de colonisation, proposent que la quantité de terres pour lesquelles elles ont pris des engagements, soit limitée à ce qu'elles peuvent payer comptant avec les versements actuellement faits, et que le prix de ces terres soit réduit, vu les changements apportés dans la politique concernant les chemins de fer.

Ce sera très intéressant pour la Chambre de savoir quel est l'état actuel des différentes compagnies en ce qui concerne l'accomplissement de leurs obligations aux termes de leurs conventions.

Motion adoptée.

CHEMINS DE FER AUTRES QUE CEUX DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST.

M. BLAKE : Je demande,—

Copie de toute correspondance, pétitions et ordres en conseil se rapportant à toutes demandes d'aide, ou d'aide additionnelle, faites par ou au nom d'aucune compagnie de chemin de fer ailleurs que dans le Manitoba ou le Nord-Ouest.

Plusieurs députés doivent se rappeler que pendant la dernière session du parlement, celui qui était alors ministre des chemins de fer déposa sur le bureau du greffier des demandes faites par différentes compagnies, et dont une grande partie avait été prise en considération. Il nous informait en même temps que le nombre des demandes qu'il n'avait même pas pu prendre en considération était encore plus considérable que celui qu'il déposait devant la Chambre.

Nous aimerions à voir ces demandes, et nous voudrions aussi connaître quels nouveaux progrès ont été faits depuis la dernière prorogation du parlement dans le zèle déployé par les chemins de fer pour demander de l'aide au gouvernement.

Motion accordée.